

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1863-1864.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 1.

Prompts rapports

POUR LA SÉANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 1864.

M. VANDER DONCKT, *rapporteur.*

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|---|
| 1. | 16268. | Par pétition datée de Grand-Rieu, le 18 mai 1863,
Le sieur Lietard demande l'abolition des règlements relatifs au mariage des employés de la douane. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Finances. |
| 2. | 16386. | Par pétition datée de Ninove, le 14 novembre 1863,
Des fabricants et négociants à Ninove réclament contre les anomalies résultant du tarif spécial applicable aux transports de charbons, sur la ligne de Dendre-et-Waes. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics. |
| 3. | 16344. | Par pétition datée de Gosselies, le 7 décembre 1863,
Des électeurs à Gosselies prient la Chambre de faire annuler la décision de la députation permanente du conseil provincial du Hainaut qui a validé les élections communales de Gosselies, du 27 octobre dernier. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur. |
| 4. | 16367. | Par pétition datée de s'Heeren-Elderen, le 30 novembre 1863,
Le conseil communal de s'Heeren-Elderen demande la construction d'une route pavée ou empierrée de Tongres à Mopertingen. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics. |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

5.

16363.

Par pétition datée de Gerouville, le 3 décembre 1863,
L'administration communale de Gerouville demande
qu'il soit établi dans cette commune un bureau de distri-
bution des postes.

Même demande de commerçants, de propriétaires et
autres habitants de Gerouville. — Concl. — Renvoi à
M. le Ministre des Travaux Publics.

6.

16352.

Par pétition datée de Jurbise, le 19 novembre 1863,
L'administration communale de Jurbise réclame l'inter-
vention de la Chambre pour faire rétablir la sonnerie du
quart d'heure qui précède la délivrance des coupons aux
stations du chemin de fer et celle annonçant le départ des
convois. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des
Travaux Publics.
